

Trajectoire des émissions de gaz à effet de serre

1- Trajectoire émissions Scope 1&2

La figure ci-après présente la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre d'Aéroports de Lyon sur sa plateforme Lyon-Saint Exupéry, pour les postes d'émissions listés en Annexe 1 (Scope 1 et 2) :

- durant la période 2012-2025 (émissions calculées à partir de données d'activité, vérifiées indépendamment et certifiées dans le cadre du programme Airport Carbon Accreditation). La mise en place de leviers tels que le recours à un contrat d'achat d'électricité verte (certifié par garanties d'origine), le passage aux éclairages LED et la décentralisation des réseaux de chaleur a permis une baisse des émissions jusqu'en 2019 malgré une activité aéroportuaire en nette hausse. Suite à la pandémie, cette baisse s'est poursuivie malgré la remontée du trafic à un niveau proche de celui de 2019, grâce notamment à la mise en place d'un contrat d'achat 100% biogaz (certifié par garanties d'origine) et l'électrification progressive de la flotte de véhicules. **En 2024, Aéroports de Lyon atteint son objectif de réduction de plus de 90% de ses émissions Scope 1&2, et poursuivi la baisse en 2025**
- durant la période 2026-2035 (estimations issues de projections de données d'activité). Le maintien à un niveau très faible d'émissions tient compte de la pérennisation des leviers de réduction et la mise en place de nouveaux leviers notamment l'électrification massive de la flotte de véhicules ainsi que le recours au biocarburant HVO100.

Ces émissions sont calculées sur le périmètre défini par le programme Airport Carbon Accreditation pour le niveau de certification visé, en valeur « market-based » pour ce qui concerne les consommations énergétiques. Elles sont calculées et affichées en tonnes équivalent CO2 pour l'activité de l'année calendaire (du 1er janvier au 31 décembre).

L'objectif d'Aéroports de Lyon de réduire ses émissions jusqu'à atteindre un volume résiduel incompressible minimal, d'environ 500 tonnes équivalent CO2 par an, a été atteint et dépassé en 2024 (310 teqCO2) et 2025 (232teqCO2) et est maintenu pour les années suivantes.

* émissions calculées sur le périmètre défini par le programme Airport Carbon Accreditation pour le niveau de certification visé, en valeur « market-based »

